



Rupture conventionnelle

Par **Didi693**, le **18/12/2024** à **18:36**

Bonjour j'ai eu un entretien le 22 novembre 2024 à la suite de cette entretien on m'a proposer une rupture conventionnelle que je ne voulais pas au départ il on insister et craquer j'ai signer la rupture à cette date il m'on fait faire un courrier en main demandant ma rupture puis mon ramener ma rupture signer et on pris les 3 formulaire mon dit qu'il me l'envoyai et que j'avais 15joute pour me rétracter. Le 6decembre 2024 je fait un courrier recommandé de rétraction avec ar donc nous somme normalement dans les temps hors on m'envoie un récompenser merci répondant que le délai et terminer que j'ai signer au 7novembre et que je suis plus parti de la société . Dés collègue de travail et clients magasin sont prêt à attester que se jour à eu entretien et qu'à se jour et pas avant aucun entretien a eu lieu. Puis les attaquer et demander réparation à leur trafique

Par **Marck.ESP**, le **18/12/2024** à **18:48**

Bonjour et bienvenue

Appelez l'insection du travail dès demain.

Pour vous permettre de vérifier, voici l'essentiel de la chronologie.

La rupture conventionnelle peut être proposée par l'employeur.

Les deux parties discutent librement des conditions de la rupture : date de cessation du contrat, indemnités, préavis, etc...

Les accords trouvés sont consignés dans une convention écrite qui mentionne notamment la **date de cessation du contrat**, le montant des indemnités, la durée du préavis et les éventuelles clauses de non-concurrence.

Chaque partie dispose d'un délai de rétractation de 15 jours à compter de la signature de la convention pour y renoncer.

Ensuite, la convention doit être homologuée par l'administration du travail, qui vérifie notamment **la liberté du consentement des parties** et le respect des dispositions légales.

Elle rend une décision d'homologation ou de refus dans un délai généralement court.

Par **janus2fr**, le **19/12/2024** à **07:39**

[quote]

que j'ai signer au 7novembre

[/quote]

Bonjour,

Avez-vous vérifié la date portée sur les documents que vous avez signés ?